



Commune de Boulieu-Lès-Annonay - Ardèche

ARRETE N° 2026-47

**RELATIF A L'UTILISATION DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL
AFIN D'Y ORGANISER UNE VENTE AUX DEBALLAGES**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2212-1 et suivants,
Vu le Code du commerce, notamment les articles L 310-2 et R310-8,
Vu la demande faite le 09 avril 2026 par Monsieur Patrick MOLARD, Président des Compagnons du Patrimoine afin d'organiser une vente au déballage le 1er mai 2026 dans la salle polyvalente rue du Gris, son parking et le pré situé à proximité.

ARRETE :

Article 1 : L'association Les Compagnons du Patrimoine, représentée par Monsieur Patrick MOLARD, Président des Compagnons du Patrimoine est autorisée à occuper : la salle polyvalente rue du Gris et son parking.

Article 2 : La présente autorisation est accordée à titre précaire et révocable pour la journée du 1^{er} mai 2026.

Article 3 : Le demandeur veillera à conserver le domaine public en parfait état de propreté pendant toutes les périodes d'occupation. En cas de détérioration et dégradation ou de salissures constatées, la Ville fera procéder aux travaux de remise en état aux frais exclusifs du permissionnaire.

Article 4 : Le demandeur devra se conformer à toutes les obligations légales applicables en la matière :
Il est rappelé que l'organisateur doit en outre tenir un registre des vendeurs permettant l'identification de tous ceux qui offrent des objets à la vente ou à l'échange.
Il doit être tenu pendant toute la durée de la manifestation à la disposition des services fiscaux, des douanes, et des services de la concurrence, consommation et répression des fraudes.

Article 5 : Madame la Directrice Générale des Services, L'agent de Surveillance de la Voie Publique sont chargés de l'exécution du présent arrêté. Il sera publié et annexé au registre des arrêtés municipaux et dont ampliation sera notifiée à :

-Monsieur le Commandant de brigade d'Annonay
-Services Techniques de la Commune
Chacun chargé en ce qui le concerne de sa mise en œuvre.

Fait à Boulieu-Lès-Annonay, Le 15/04/2026

Le Maire
Damien BAYLE

